



Les obsèques à l'église
– dire et vivre l'adieu



La mort n'est rien

L'amour ne disparaît jamais... la mort n'est rien.
Je suis seulement passé dans la pièce d'à côté.
Je suis moi et vous êtes vous.
Ce que nous étions les uns pour les autres,
nous le sommes toujours. (...)

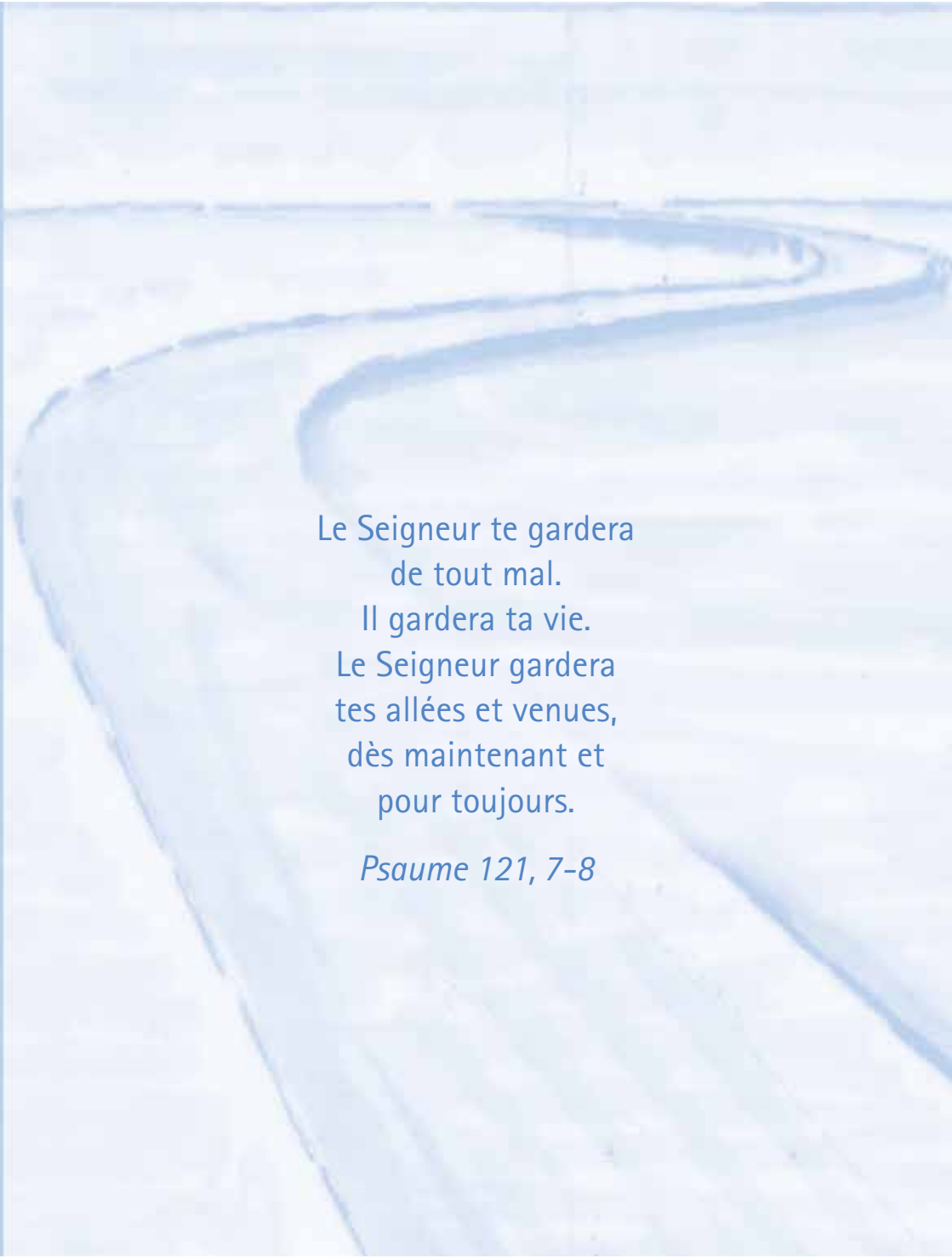
Extrait d'un poème de saint Augustin

Lorsque la mort s'approche ...

La vie est don de Dieu; elle n'est donc pas un état dont on dispose ou dont on a pleinement le contrôle. La maladie, la fin de vie et la mort sont des moments difficiles et sombres mais ils font pleinement partie de l'existence humaine. Les Eglises s'appuient sur une longue tradition d'accompagnement professionnel des personnes malades ou mourantes et de leurs proches qui s'attache à ce qui dépasse le corps physique et ce qui est mesurable. D'un point de vue chrétien, la proximité de Dieu se manifeste aussi bien dans la souffrance que dans le bonheur. Une existence porteuse de sens n'est pas forcément synonyme de santé ou de bien-être.

L'accompagnement spirituel, l'onction aux malades et la prière comme moyens d'affronter la maladie et la souffrance, telles sont quelques-unes des voies que l'Eglise propose par tradition. Les ecclésiastiques des Eglises éditrices de cette brochure disposent d'une solide formation en matière d'accompagnement spirituel et se posent en interlocuteurs, quel que soit son cheminement de foi. Les personnes concernées peuvent librement aborder avec eux tout ce qui relève de l'insoluble et de l'inachevé. En leur qualité de professionnels de l'aumônerie, ils accompagnent avec respect et égards les personnes sur leur dernier chemin de vie. Ils sont attentifs aux peines, à l'expression du désespoir et de la détresse humaine. Dans le même temps, ils ouvrent des perspectives d'espoir au-delà de ce qui est mesurable et ils trouvent les mots pour dire l'indicible.

En de nombreux endroits, des groupes de bénévoles (services de visite, soins palliatifs), soutenus par les professionnels, sont également à l'écoute des proches. Ils accompagnent les malades et les proches à leur domicile ou en institution. Ils donnent également des conseils pratiques, par exemple au moment de rédiger des directives anticipées qui résument les dernières volontés du patient.



Le Seigneur te gardera
de tout mal.
Il gardera ta vie.
Le Seigneur gardera
tes allées et venues,
dès maintenant et
pour toujours.

Psaume 121, 7-8

Lorsqu'une personne décède ... premières démarches

Lorsqu'un décès survient, plusieurs démarches s'imposent. En général, l'exposition du corps se fait dans une institution (hôpital, foyer), dans la chambre mortuaire du cimetière ou au crématoire. Elle est également possible dans un cadre privé. L'étape suivante est celle du service funèbre (culte d'adieu ou cérémonie funèbre), qui est, en général, suivie assez rapidement de l'inhumation. Les derniers moments dans l'accompagnement d'une personne défunte sont importants pour les parents et les proches. Prenez le temps de réfléchir sereinement aux différentes étapes. Votre ecclésiastique est là pour vous écouter et vous épauler dans toutes les phases du processus de deuil.

Lorsqu'une personne décède, les formalités suivantes doivent être accomplies dans la journée suivant le décès:

En cas de décès à domicile, un médecin doit être prévenu. C'est lui qui établira un certificat de décès.

En certains endroits, il est possible d'exposer le corps à domicile. La famille et les amis proches peuvent ainsi faire leurs adieux dans un cadre familial. Demandez conseil à votre ecclésiastique ou à l'entreprise de pompes funèbres.

Lorsqu'une personne décède à l'hôpital ou dans un foyer, les informations et documents nécessaires vous seront communiqués par l'institution.

Si le décès est dû à un accident ou à un suicide, la police doit être avertie.

Dans tous les cas, il est conseillé de prendre contact le plus rapidement possible avec votre ecclésiastique:

Si vous souhaitez que le service funèbre soit animé par une accompagnante ou un accompagnant précis, le mieux est d'en parler directement avec la pasteure, le pasteur ou le curé concerné avant de fixer la date du service funèbre. Vous trouverez son adresse et son numéro de téléphone dans l'annuaire téléphonique sous «paroisse» ou «Eglise».

Ensuite, annoncez le décès à l'office de l'état civil:

Le décès doit être annoncé dans un délai de deux jours à l'office de l'état civil de la dernière commune de domicile de la personne défunte. Vous aurez besoin pour cela du certificat de décès, du livret de famille (pour les personnes mariées, veuves ou séparées) et de l'autorisation de séjour ou d'établissement de la personne défunte.

Les étrangères et les étrangers doivent apporter leur passeport et leur titre de séjour, et informer en outre le consulat de leur pays d'origine.

A l'office de l'état civil, les questions suivantes devront être clarifiées:

- où la personne défunte doit-elle être exposée: au cimetière ou à domicile?
- Pour une exposition à domicile, il faut demander une autorisation aux autorités sanitaires.
- L'inhumation se fera-t-elle sous forme d'enterrement dans un cercueil, d'inhumation de l'urne (après crémation)?
- Si la personne défunte est enterrée, quel type de tombe va-t-on choisir: p. ex. dans un caveau familial, une tombe en rangée ou une sépulture commune?
- Quand et où l'enterrement (inhumation ou dépôt d'urne) et le service funèbre (culte d'adieu/cérémonie funèbre) doivent-ils avoir lieu?

Formes d'inhumation:

- **enterrement:** la personne défunte est inhumée dans un cercueil;
- **inhumation ou dépôt d'urne:** la personne défunte est incinérée dans un crématoire. Les cendres sont placées dans une urne cinéraire qui est ensuite déposée dans une tombe (inhumation d'urne) ou dans une niche prévue à cet effet dans un columbarium;
- **tombe commune:** l'urne de la personne défunte est inhumée de manière anonyme dans un espace prévu à cet effet («jardin du souvenir»). Dans de nombreux cimetières, les noms des personnes défuntes sont mentionnés sur une plaquette.

Moment de l'inhumation:

- pour les **enterrements**, le cercueil est mis en terre, suivant la tradition locale, soit juste avant, soit juste après le service funèbre;
- **l'inhumation ou le dépôt d'urne** peut se faire à un autre moment que le service funèbre.

Lieu du service funèbre:

- les grands cimetières disposent de chapelles pour les cérémonies funèbres;
- dans les petites localités, le service funèbre se déroule généralement à l'église ou au temple.

Entreprises de pompes funèbres

Les entreprises de pompes funèbres organisent le transport et l'exposition de la personne défunte et proposent sur demande un soutien pour d'autres questions (p. ex. avis de décès).

Les services proposés aujourd'hui par les entreprises de pompes funèbres et les célébrantes et célébrants laïcs comprennent parfois aussi des rites et des oraisons. Il faut savoir que ces derniers ne peuvent librement disposer des locaux ecclésiastiques et qu'ils ne peuvent pas non plus prendre de

décision sur l'implication des services d'aumônerie religieuse. Une collaboration entre les ecclésiastiques et les entreprises de pompes funèbres a son importance.

Utilisation des églises et temples

- Les églises catholiques romaines peuvent être utilisées pour des services funèbres dirigés par un prêtre, un aumônier ou un ecclésiastique d'une Eglise nationale. Lorsque des motifs pastoraux importants le justifient, elles peuvent être mises à la disposition d'églises de rite oriental ou orthodoxe mais aussi pour les églises membres de la Communauté de travail des Eglises chrétiennes dans le Jura (CTECJ).
- Habituellement, les églises membres de la Communauté de travail des Eglises chrétiennes dans le Jura (CTECJ) peuvent utiliser les églises catholiques-chrétiennes pour les services funèbres.
- En règle générale, les églises et temples protestants sont mis à la disposition de l'ensemble des églises et communautés membres de la Communauté de travail des Eglises chrétiennes dans le Jura (CTECJ), donc aussi des Eglises libres et communautés évangéliques qui lui sont affiliées. Le conseil de paroisse est compétent pour les questions d'utilisation de l'église ou du temple. Le pasteur/la pasteur ou le secrétariat de la paroisse sont les premiers interlocuteurs sur ces questions.

Au cimetière

Lieu de mémoire pour les défunts, le cimetière est un lieu public accessible à chacun quelle que soit son appartenance religieuse. En divers endroits, il existe des emplacements spécifiques pour les membres de communautés religieuses non chrétiennes.

Les autorités politiques édictent des directives sur les différentes formes d'inhumation possibles. Ces directives régissent également la forme et l'aménagement de la sépulture, anonyme ou non, la niche à urne ou encore l'alignement des tombes et la mise en terre.

Autres lieux de sépulture

De nouveaux usages se sont progressivement imposés en lien avec la généralisation de l'incinération: les urnes contenant les cendres de la personne défunte sont souvent gardées dans la maison ou ensevelies dans le jardin en l'absence de tout rituel de deuil. Autre usage qui s'impose, la dispersion des cendres de la personne défunte dans la forêt ou en mer conformément au souhait de cette dernière. La stricte séparation qui avait cours auparavant entre repos des morts (cimetière) et monde des vivants a tendance aujourd'hui à s'estomper. Un décès ou une inhumation dépourvue de tout rituel d'accompagnement peut se révéler difficile à vivre pour les proches. Dans les actes qu'elle accomplit autour du décès et de l'inhumation, l'Eglise place au premier plan les vivants et leurs besoins. Entre les souhaits de la personne défunte et les incontournables attentes des proches en termes de réconfort et de soutien spirituel, c'est donc la recherche du compromis qui prévaut.

La mort, si c'était...

Quelqu'un meurt;
et c'est comme des pas qui s'arrêtent...
Mais si c'était un départ
pour un nouveau voyage?

Quelqu'un meurt
et c'est comme un silence qui hurle...
Mais s'il nous aidait à entendre
la fragile musique de la vie?

Quelqu'un meurt et c'est comme un arbre qui tombe...
Mais si c'était une graine germant dans
une terre nouvelle?

Benoît Marchon



Le service funèbre (messe d'adieu/célébration funéraire)

Le service funèbre est un moment où s'exprime la reconnaissance à Dieu pour tout ce qu'il a permis à la personne de faire dans sa vie et pour tout ce qu'il nous a été donné de vivre avec elle. Mais c'est un moment qui permet aussi de témoigner la confiance en Dieu face aux difficultés de l'existence et à ce qui peut être resté inachevé. Il nous redonne également de l'espoir au-delà de la mort.

L'entretien de préparation au service funèbre

Un décès bouleverse l'existence. Les personnes qui accompagnent les proches les soutiennent dans la douleur et le deuil. Elles les aident à trouver la consolation et à se reconstruire. Lors de l'entretien de préparation, les liens personnels avec la personne défunte, le vécu partagé et les souvenirs sont évoqués. Par ailleurs, le déroulement du service funèbre est abordé, en particulier la musique ou des souhaits particuliers des proches (par exemple les prises de parole; la plupart du temps, l'attribution de la collecte est laissée aux proches).

Célébrer ensemble

En règle générale, le service funèbre a lieu avant ou après l'inhumation de l'urne ou du cercueil sous la forme d'une célébration publique à la chapelle du cimetière, au temple ou à l'église.

Durant la célébration, la mémoire de la personne défunte est évoquée à la lumière du message biblique chrétien. Il s'agit de procurer aux survivants, aux proches et aux personnes en deuil force, consolation et espérance pour leur vie à venir. La sonnerie des cloches, la musique (d'orgue), le chant, une ou des lecture(s) bibliques, l'évocation de la vie du défunt, une prédication ou un éloge funèbre, des prières et une bénédiction constituent les éléments de la célébration.

A l'Eglise catholique le service funèbre peut prévoir la célébration eucharistique.

«... dans le cercle restreint de la famille et des proches»

Les proches souhaitent parfois un service funèbre exclusivement réservé à la famille et aux proches. Cette décision peut être motivée par des raisons très compréhensibles. Mais, dans le même temps, exclure des personnes qui devraient aussi pouvoir dire adieu à la personne défunte peut se révéler problématique. On sous-estime souvent le grand nombre de relations tissées tout au long d'une vie et qui peuvent trouver un aboutissement dans le cadre d'une cérémonie funèbre digne de ce nom. La compassion des autres peut être – souvent à la surprise des proches eux-mêmes – vécue comme source de réconfort et un encouragement à prendre un nouveau départ.


Pour les connaissances de la personne défunte, exprimer ses condoléances dans le cadre d'une cérémonie funèbre est une étape nécessaire à la poursuite des relations de confiance avec les proches.

L'espérance chrétienne de la résurrection

La Bible parle avec humilité de la mort: alors que dans l'Ancienne Egypte, on édifiait des pyramides pour les dirigeants décédés, en Israël, on ne pratiquait aucun rituel particulier autour de la mort, même pas pour des grands rois comme David ou Salomon. Dans des écrits tardifs de l'Ancien testament, on trouve des avis évoquant la résurrection des morts après la fin des temps et qui expriment la conviction que Dieu reste fidèle même au-delà de la mort.

Jésus a brisé les tabous de son époque face à la maladie et à la mort: il touche et guérit les malades et réveille les morts. Celles et ceux qui l'ont suivi voient le début d'une nouvelle ère qui a commencé avec lui. Lorsque Jésus connaît une mort terrible sur la croix, tous les espoirs placés en lui semblent anéantis. Pourtant, au milieu du deuil et du désespoir de celles et ceux qui lui ont survécu, à la grande surprise du monde, c'est Pâques qui se produit: «Pourquoi cherchez-vous le vivant parmi les morts? Il n'est pas ici, mais il est ressuscité.» (Luc 24, 5-6)

L'espoir chrétien de la résurrection renvoie à la vie éternelle auprès de Dieu et en Dieu. En confiant nos vies à Dieu, le «commencement et la fin», nous sommes en quelque sorte portés non seulement après la mort, mais ici et maintenant, dans nos vies.



Il demeurera avec eux.
Ils seront ses peuples et lui sera
le Dieu qui est avec eux.
Il essuiera toute larme de leurs yeux,
La mort ne sera plus.
Il n'y aura plus ni deuil,
ni cri, ni souffrance,
car le monde ancien a disparu.

Apocalypse 21, 2b-3a

Vivre le souvenir de la personne défunte: les traditions de l'Eglise

Si les proches le souhaitent, les Eglises catholiques romaines et catholiques-chrétiennes proposent une évocation du défunt dans le cadre d'une messe du souvenir qui peut être célébrée huit jours (huitaine), trente jours (trentième) ou une année après le décès du défunt. On peut également conclure une fondation de messes pour une période 25 ans. Chaque année coïncidant avec la date du décès de la personne défunte, une messe est célébrée avec une intention particulière pour elle.

Selon la tradition de l'Eglise réformée, la mémoire de la personne défunte enterrée à l'Eglise est évoquée lors du culte dominical qui suit immédiatement la cérémonie funèbre (sous forme d'annonce mortuaire avec la lecture du nom, un mot de consolation, de la musique et une intercession pour les proches).

Dans l'Eglise réformée, le dernier dimanche de l'année ecclésiastique, soit le dimanche précédent le 1^{er} dimanche de l'Avent, on célèbre le culte des endeuillés ou culte du souvenir. Depuis quelques années, ce culte s'est affirmé comme l'élément religieux d'une culture contemporaine du deuil et du souvenir. Les membres des familles des personnes décédées dans l'année sont en général invités à ce culte. Les noms des personnes disparues sont lus, dans l'intercession, il est fait mémoire des morts et des endeuillés souvent en lien avec un rituel. Le souvenir se prolonge parfois par une visite au cimetière.

Dans sa signification, le dimanche du culte du souvenir se rapproche de la Fête de la Toussaint, fêtée dans la tradition catholique le 2 novembre.

L'amour ne disparaît jamais.
Les prophéties? Elles seront abolies.
Les langues? Elles prendront fin.
La connaissance? Elle sera abolie.
Car notre connaissance est limitée, et limitée
notre prophétie.

Mais quand viendra la perfection,
ce qui est limité sera aboli.
Lorsque j'étais enfant, je parlais comme un enfant,
je pensais comme un enfant,
je raisonnais comme un enfant.

Devenu homme, j'ai mis fin à ce qui
était propre à l'enfant.

A présent, nous voyons dans un miroir et
de façon confuse,
mais alors, ce sera face à face.

A présent, ma connaissance est limitée,
alors, je connaîtrai comme je suis connu.
Maintenant donc ces trois-là demeurent,
la foi, l'espérance et l'amour,
mais l'amour est le plus grand.

1 Corinthiens 13, 8-13

Et parfois, tout est bien différent...

Peut-être avez-vous assisté à un service funèbre qui vous a laissé un souvenir particulier. A l'inverse, vous avez été heurtés par une cérémonie que vous avez peut-être vécue ou dont vous avez entendu parler. Venez en parler avec la pasteure, le curé ou le diacre de votre paroisse! Ils sont à l'écoute de vos besoins et vous accompagnent dans vos questions.

p. 2 Extrait d'un poème de saint Augustin

p. 8 Tiré de «Vivre après», Office protestant d'éditions chrétiennes, 2016 © OPEC

Psaume 121, 7-8 (Traduction œcuménique de la Bible, 2010)

Apocalypse 21, 2b-3a (Traduction œcuménique de la Bible, 2010)

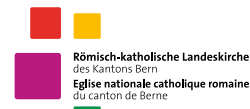
1. Corinthiens 13, 8-13 (Traduction œcuménique de la Bible, 2010)



Edition

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure
Secteur Théologie

Altenbergstrasse 66, case postale, 3000 Berne 22
Téléphone 031 340 24 24
theologie@refbejuso.ch
www.refbejuso.ch



Eglise catholique romaine dans le canton de Berne

Zähringerstrasse 25, 3012 Berne
Téléphone 031 533 54 54
landeskirche@kathbern.ch
www.kathbern.ch/landeskirche



Eglise catholique romaine: vicariat épiscopal Sainte Vèrene

Bahnhofplatz 9, 2502 Bienne
Téléphone 032 322 59 17
bischofsvikariat.stverena@bistum-basel.ch
www.bistum-basel.ch



Eglise nationale catholique-chrétienne du canton de Berne

Kramgasse 10, 3011 Berne
Téléphone 031 318 06 56
landeskirche.bern@christkatholisch.ch
www.christkatholisch.ch

Commandes de brochures:

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Services centraux

Altenbergstrasse 66, case postale, 3000 Berne 22
Téléphone 031 340 24 24
zd@refbejuso.ch
www.refbejuso.ch

Rédaction: Susanna Meyer, secteur Théologie Refbejuso,
Traduction et adaptation version française:
service de traduction Refbejuso, Bertrand Baumann
Graphisme: Cristina Mendieta, www.mendieta.ch
Illustrations: Hanspeter Wyler, Langenthal



Vos Eglises chrétiennes